JUSTICE

Procédures disciplinaires

UN NOUVEL INSTRUMENT DE L'INTERVENTIONNISME POLITIQUE

Affaire Lévy

Lettre ouverte au président de la chambre d'accusation de Paris

Affaire Jodet-Calliet

Le pouvoir disciplinaire, moyen d'étouffer une affaire d'Etat

Affaire Murciano

Les impostures d'une audience du CSM

Affaire Dujardin

L'injustice plutôt que le désordre

Contrôle des gardes à vue

les mauvaises manières d'un substitut

Faut-il libéraliser l'adoption internationale?

Abonnement un an - 5 numéros

220 F (voie normale) 260 F (voie aérienne)

Chèques ou virement à l'ordre de :

JUSTICE, Syndicat de la magistrature BP 155 - 75523 Paris CEDEX 11



Directeur de la publication :

Anne Crenier

Rédacteur en chef :

Pierre Jacquin

Comité de rédaction :

Eric Alt, Jean-Claude Bouvier, Louis Bartolomei, Albert Lévy, Sonia Lumbroso

Dessins:

Jean Cabu

Rédaction:

BP 155 - 75523 Paris Cedex 11 Tél.: 01 48 05 47 88

Fax:01 47 00 16 05

E-mail: syndicat.magistrature@wanadoo.fr

N° Commission paritaire: 1567 D 73

Diffusé par : Diffusion populaire 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris

Tél.: 01 40 24 21 31

Conception: Tl'kawa

74, rue J.P. Timbaud - 75011 Paris

Tél.: 01 43 38 78 10

Impression: ISI

68-70, rue des Pyrénées

75020 Paris

Sommaire

| ■ Éditorial |
|--|
| « () Monsieur le Président, la seule apparence de légalité d'une procédure ne suffit pas à assurer la légitimité de l'action judiciaire. Des pages noires de ce palais de justice se son écrites sous ce couvert. En voici une nouvelle () » |
| Les droits de l'homme, rempart contre le libéralisme sauvage |
| La conférence de l'OMC de Seattle nous a livré encore un peu plus l'image d'une schizophrénie de l'ordre juridique mondial On ne peut en effet, aujourd'hui, envisager un développemen humain sans imposer à l'économie de respecter les droits de l'homme. |
| Procédures disciplinaires Un nouvel instrument de l'interventionnisme politique |
| Les affaires des gendarmes Jean-Pierre Jodet et Henri Callie dans le dossier de l'arsenal de Toulon, l'affaire Murciano, le juge d'instruction de Grasse, coupable de « sortir » de affaires, l'affaire Hubert Dujardin, procureur adjoint d'Evry et conflit avec son procureur pour avoir ouvert le dossier de Xavière Tibéri, sont révélatrices d'une volonté de faire de la discipline l'instrument d'un rapport de forces à disposition de l'exécutif. |
| Le pouvoir disciplinaire, moyen d'étouffer |

une affaire d'État......10

d'une audience du CSM14

L'affaire Murciano ou les impostures

Affaire Dujardin : l'injustice plutôt que le

| ■ Gardes à vue : les mauvaises manières d'un substitut |
|---|
| M. Clément Schouler est substitut à Montbrison. Et, « jeune magistrat », il a prétendu contrôler, pour de vrai, les gardes à vue effectuées par la gendarmerie. Dès lors, les gants du substitut ne sont pas assez beurre frais aux yeux de la hiérarchie gendarmesque, reçue 5 sur 5 par son homologue judiciaire |
| Faut-il vraiment libéraliser l'adoption |
| internationale23 |
| C'est en tous cas l'objectif qui sous-tend la proposition de loi déposée par le P Mattei, député Démocratie libérale, et adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale au mois de mars. Objectif au demeurant partagé par la quasi totalité des députés, puisqu'il s'en est trouvé bien peu pour critiquer la réouverture « à la va-vite », sur un sujet grave s'il en est, de débats qui se sont déjà tenus en 1996 lors de la dernière réforme d'ampleur de l'adoption. |
| ■ Notes de lectures |
| ■ Repères |